

Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 37
 Votes exprimés : 37
 POUR : 37
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 25 février 2025
Date d'affichage :
 25 février 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE, absent excusé (représenté par Yannick COUDRET) - Jean-Marie MAURICE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE, absente excusée (représentée par Régis MONOT) – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Pascal DUBOIS) - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Philippe LARDIN - Guy GUENIFFEY – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Michel CODRAN –
Absents excusés : Pierre-Yves ROY – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU – Bernard ENFRUN -
Absents : Christophe GENTIL – Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Frédéric CARRE – Arnaud ROSIER – Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**DETERMINATION DUREE AMORTISSEMENT
 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

Le Conseil Communautaire doit fixer la durée d'amortissement pour chaque subvention d'équipement versée. Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire de fixer la durée des amortissements comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

- Subvention d'équipement :	
• Programme très haut début FTTh (solde) (n° inventaire : RES-183-2021-2) Durée amortissement : <u>15 ans</u>	62 674,00 €
• Fonds de concours – Travaux lavoir – Commune d'ANNAY SUR SEREIN (n° inventaire : FIN-242-2024) Durée amortissement : <u>5 ans</u>	13 950,67 €
• Fonds de concours – Réfection et isolation mairie 2024 – Commune de VASSY SOUS PISY (n° inventaire : FIN-243-2024) Durée amortissement : <u>5 ans</u>	3 172,35 €
• Fonds de concours – Rénovation courts de tennis – Commune de PRECY LE SEC (n° inventaire : FIN-244-2024) Durée amortissement : <u>5 ans</u>	13 149,67 €
• Fonds de concours – Création de toilettes publiques – Commune de NOYERS (n° inventaire : FIN-249-2025) Durée amortissement : <u>5 ans</u>	15 186,50 €
• Aide à l'installation RECORDON AMELINE (n° inventaire : FIN-240-2024) Durée amortissement : <u>5 ans</u>	20 000,00 €
• Aide à l'installation MORENO GARCIA VICENTE (n° inventaire : FIN-246-2024) Durée amortissement : <u>5 ans</u>	10 000,00 €
• Aide à l'installation FERNANDEZ IZQUIERDO FERNANDO (n° inventaire : FIN-247-2024) Durée amortissement : <u>5 ans</u>	10 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la proposition d'amortissement telle que proposée ci-dessus.

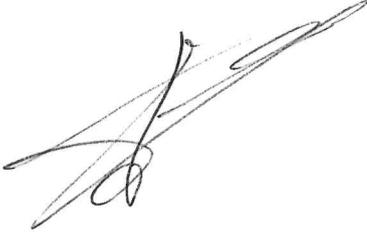
REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 07/03/2025

REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com